

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect

L'assuré se rend sur le site assure.ameli.fr et peut accéder à une de ces pages pour créer son compte ameli

JE CRÉE MON COMPTE AMELI

Je crée mon compte en remplissant les éléments demandés


* champ obligatoire

Mon nom : *	<input type="text"/>	?
Mon n° de sécurité sociale : *	<input type="text"/>	?
Ma date de naissance : *	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	📅
Mon code postal : *	<input type="text"/>	?

RETOUR CONTINUER


OU

Je crée immédiatement mon compte via FranceConnect



 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

J'accède à mon compte ameli

 Mon numéro de sécurité sociale

[Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?](#)


 Mon code personnel (ou provisoire à 4 chiffres) 

[Code oublié ?](#)

Tous les champs sont obligatoires.

ME CONNECTER

OU

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Première visite ? [Créer un compte](#)

L'assuré sélectionne FranceConnect

FranceConnect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 700 services en ligne

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect

← Revenir sur Ameli

France
Connect

Je choisis un compte pour me connecter sur :

Ameli

impots.gouv.fr

l'Assurance
Maladie

L'Identité
Numérique

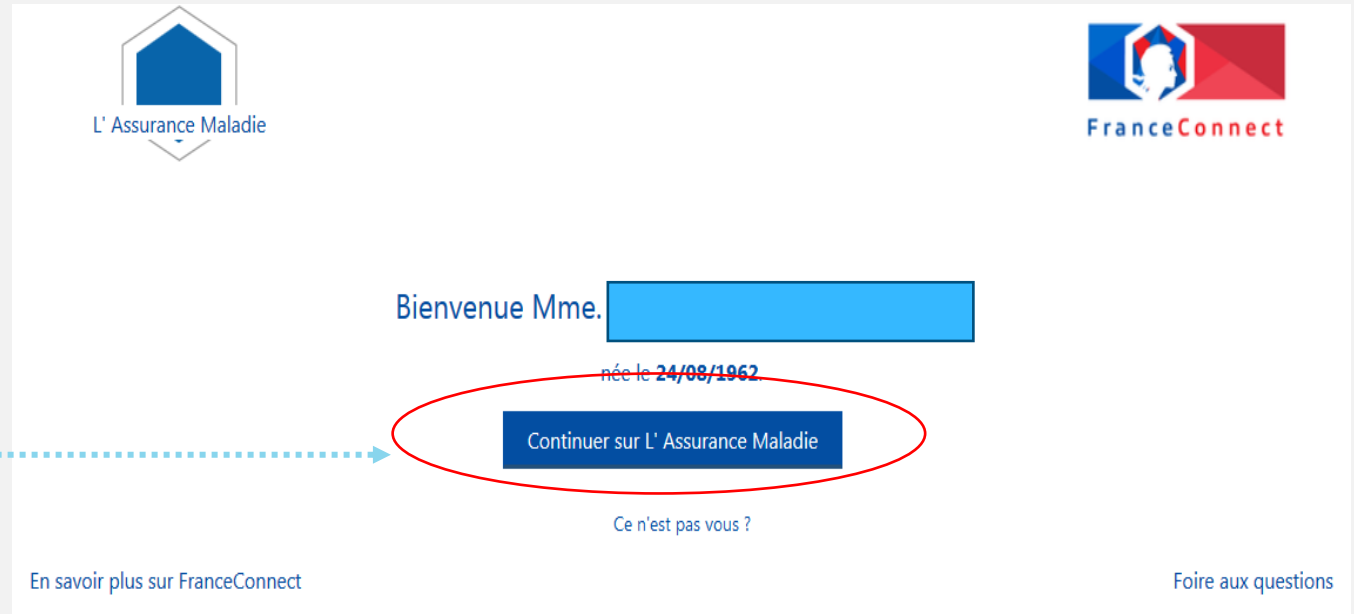
mobile connect
et moi

sa
santé
famille
retraite
services

Se souvenir de mon choix

L'assuré sélectionne l'un des **fournisseurs d'identité** de FranceConnect.

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect



L' Assurance Maladie

FranceConnect

Bienvenue Mme. [redacted]
née le 24/08/1962

Continuer sur L' Assurance Maladie

Ce n'est pas vous ?

En savoir plus sur FranceConnect

Foire aux questions

L'assuré a bien été reconnu par le fournisseur de service. Ses **données personnelles** lui sont présentées. Il est invité à **poursuivre sa démarche** vers le site de l'Assurance Maladie.

Pas-à-pas : création de compte avec sa carte vitale et ses coordonnées bancaires

Création du compte ameli

1

2

3

Conditions générales d'utilisation du compte ameli

Pour accéder aux services de votre compte, vous devez d'abord accepter les conditions générales d'utilisation.

En adhérant au compte ameli, vous acceptez de ne plus recevoir vos relevés de prestations par courrier postal au profit d'une consultation en ligne.

La saisie d'une adresse mail est obligatoire pour bénéficier des services du compte. En renseignant et confirmant votre mail, vous acceptez de recevoir dans l'espace d'échanges du compte, tout ou partie des courriers et messages de l'Assurance Maladie.

Pour plus d'informations, [consultez les conditions générales d'utilisation détaillées.](#)

Vous déclarez avoir lu et acceptez les conditions générales d'utilisation détaillées précédemment.

Annuler

Passer à l'étape suivante

L'assuré
accepte les
CGU

Pas-à-pas : création de compte avec sa carte vitale et ses coordonnées bancaires

L'assuré choisit le mot de passe de son compte

L'assuré saisit un mot de passe personnel au **format alpha numérique**, en respectant les exigences détaillées en haut de page.

Mot de passe



Pour maintenir la confidentialité de vos informations, nous vous recommandons de ne pas choisir un mot de passe que vous utilisez déjà sur un autre site.

Votre mot de passe doit :

- ✓ Comporter entre 8 et 50 caractères
- ✓ Contenir des caractères latins (de a jusqu'à z sans accent) minuscules et majuscules
- ✓ Contenir un chiffre ou un caractère spécial parmi les suivants : ? ! \$ % € @ & (- + _) = * % / < > . , ; :
- ✓ Ne contenir que des caractères autorisés
- ✓ Ne pas contenir votre numéro de sécurité sociale, votre date de naissance ou une partie de celle-ci

** Champs obligatoires*

Nouveau mot de passe *

Niveau indicatif de sécurité : **élevé**

Confirmer le mot de passe *

Annuler

Valider votre mot de passe

Pas-à-pas : création de compte avec sa carte vitale et ses coordonnées bancaires

L'assuré renseigne obligatoirement son **mail**. Il renseigne, de manière facultative, ses numéros de **téléphone**.
Il donne également son **consentement** pour que l'Assurance Maladie lui communique des infos promotionnelles.

1

Vos informations
* champs obligatoires

Mail

Choisissez l'adresse mail que vous consultez régulièrement pour permettre les échanges avec l'Assurance Maladie

Votre adresse mail *

Confirmer votre adresse mail *

Acceptez-vous de recevoir des messages pour permettre des recherches et des études dans le domaine de la santé de la part de l'Assurance Maladie et de ses partenaires ? *

Oui Non

(même écran)

L'adresse mail de l'utilisateur doit être **unique**. Autrement dit, elle ne doit pas être déjà utilisée par un autre compte (d'un membre de la famille par exemple).

Par ailleurs cette adresse doit être **facilement consultable** par l'assuré car y il recevra tous les **avis de dépôt** (l'invitant à consulter les pièces disponibles dans son compte).

Cette adresse mail est d'autant plus importante que l'assuré **ne recevra plus de documents papiers** par voie postale

Téléphone portable

Votre numéro de téléphone portable

Acceptez-vous de recevoir des messages pour permettre des recherches et des études dans le domaine de la santé de la part de l'Assurance Maladie et de ses partenaires ? *

Oui Non

Par téléphone *

Oui Non

Par SMS *

Oui Non

Téléphone fixe

Au titre de sa mission d'intérêt public ou des obligations légales qu'elle met en œuvre, l'Assurance Maladie adresse aux assurés des messages concernant notamment la gestion de leur dossier, l'utilisation de leur compte personnel en ligne, la prévention santé, les services offerts, l'accès aux droits et aux soins ou encore des enquêtes de satisfaction, etc.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits auprès du directeur de votre caisse d'assurance maladie en écrivant, par courrier, au délégué à la protection des données ou en lui adressant un message directement depuis votre compte arrêté.

Annuler Valider et créer votre compte arrêté

L'assuré renseigne son numéro de **portable**.

L'assuré indique si il accepte ou non de recevoir des messages de l'Assurance Maladie

Il valide

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect

L'assuré est alors déconnecté du compte.

Un message l'invite à consulter sa **messagerie**.

Ce n'est qu'après avoir **cliqué sur le lien** présent dans l'email de confirmation que le compte est **activé**. Il peut y accéder sur le web ou via l'application ameli.

VALIDATION DE MON EMAIL

Pour finaliser la création de votre compte, merci de cliquer sur le lien reçu par email.

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect



Pour profiter de **tous les services de votre compte ameli**,
merci de confirmer votre email.

[Confirmer mon email](#)

*Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, veuillez en informer rapidement
votre caisse et modifiez votre code d'accès au compte ameli.*

Attention, ce message est généré par un automate. Ne pas utiliser la
fonctionnalité "répondre à".



Le message d'activation est valide 21 jours;

Au-delà de 21 jours, l'assuré doit contacter le 3646

Pas-à-pas : création de compte avec FranceConnect

Si l'assuré n'a pas reçu le mail de validation pour finaliser l'ouverture du compte Ameli ,il convient de vérifier si:

- **l'adresse mail renseignée dans le compte ameli est exacte;**
- le mail de validation est présent dans les **courriels indésirables/spams;**
- la non réception du mail se confirme en utilisant une **autre e-mail** créé chez le même fournisseur ou chez un fournisseur différent;
- pour les messageries Outlook, l'utilisation d'Outlook est possible sans passer par le client du fournisseur d'accès (se rapprocher du fournisseur d'accès pour le déterminer).

Quelques solutions possibles :

Le mail non réceptionné peut-être :

- **automatiquement supprimé par les paramètres de messagerie de l'assuré.**

Par exemple, chez Orange il existe une liste rouge qui entraîne parfois la suppression automatique des mails de l'assurance maladie contenant le mot "confirmation" (« confirm ») par l'opérateur;

- "bloqué" ou le lien de validation présent dans le mail est **bloqué par un antivirus, le logiciel de messagerie, le fournisseur de l'adresse mail.**

Des manipulations peuvent aider à retrouver le mail introuvable pour vérifier que :

- l'on ne clique pas sur le lien présent dans un **ancien mail de validation** (suite à plusieurs mises à jour par exemple). Dans ce cas, il convient de rechercher le mail de validation le plus récent;

- le mail ne se trouve pas dans la boîte de réception et les fils de discussions des anciens messages en recherchant avec les mots clés : « **Votre compte ameli - Confirmation de votre adresse mail** » (libellé du mail reçu) et "**Votre Assurance Maladie** » (expéditeur du mail).